



R E G L E M E N T 2025-2026

Le concours de nouvelles est organisé par l'association Lirenval dans le cadre du Salon du Livre de la Haute Vallée de Chevreuse.

Présentation générale

Le concours, réparti en trois catégories, « Petite Plume », « Jeune Plume », « Grande Plume » est ouvert à tous.

Le concours est gratuit. Le texte doit être écrit en langue française et doit respecter la charte de la laïcité de l'île de France.

1.Format attendu

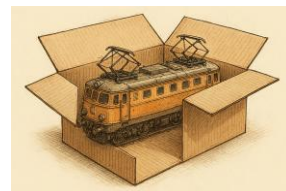


L'œuvre présentée sera une nouvelle.

Caractéristiques d'une nouvelle :

- *Un récit court, pouvant être lu d'un trait*
- *Des personnages, lieux et événements peu nombreux*
- *Une intrigue simple*
- *La nouvelle suit toujours le schéma narratif classique qui contient cinq étapes autour d'une action principale : situation initiale - élément déclencheur - l'action - élément de résolution - situation finale sous forme de chute*

2. Cette nouvelle devra contenir, insérée en gras, sans les guillemets, quelque part dans le texte, la phrase suivante : « **un vieux train électrique prenait la poussière au fond d'un carton** » (avec ou sans majuscule à « un »).



Le jury sera attentif aux critères suivants : originalité, qualité de la langue, respect du thème et insertion de la phrase demandée.

Chaque candidat présentera une seule nouvelle, individuellement. Celle-ci devra être inédite et ne pas avoir été primée dans un autre concours.

Elle devra comporter entre une page complète et quatre pages maximum, à raison de 32 à 40 lignes par page (titre inclus) avec marges de 1,5 cm et police Times new roman 12, interligne simple.

Le texte de la nouvelle doit être tapé au format A4 (21 x 29,7 cm). Aucun dessin, signe distinctif, commentaire ou signature ne doit y figurer.

Présentation de la première page (voir ANNEXE 1) :

Dans le cadre 1, inscrire le pseudonyme choisi par le participant.

Dans le cadre 2, mentionner la catégorie

- « Petite Plume » si le participant est âgé de moins de 12 ans au 21 février 2026
- « Jeune Plume » si le participant a entre 12 et 18 ans au 21 février 2026
- « Grande Plume » si le participant a plus de 18 ans au 21 février 2026



Attention, en l'absence de mention, le texte ne sera pas pris en compte.

Dans le cadre 3, le titre de la nouvelle.

3. Dossier de participation

Afin de préserver l'anonymat, tout participant devra constituer son dossier de participation de la manière suivante :

Une grande enveloppe (enveloppe A), sans mention de l'expéditeur, adressée à la
« **Médiathèque de Chevreuse, place Charles de Gaulle 78460 Chevreuse.** »

Cette enveloppe contiendra :

1. L'œuvre imprimée en 5 exemplaires (pages agrafées) soit un exemplaire par membre du jury
2. Une deuxième enveloppe (enveloppe B) sur laquelle figurera le pseudonyme.
3. A l'intérieur de l'enveloppe B, les éléments suivants sont attendus :
 - Une feuille (voir annexe 2) où seront inscrits : le pseudonyme, le titre de l'œuvre et les coordonnées complètes du participant (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse mail valide)
 - La photocopie de la CNI ou du passeport du participant, pour certifier sa date de naissance (à l'exception des candidatures scolaires)
 - Le présent règlement imprimé et signé par le participant ou par son responsable légal si celui-ci concourt dans la catégorie « Petites Plumes » ou « Jeunes plumes ».

Bien refermer l'enveloppe après y avoir inséré tous les éléments demandés.

4. Envoi du dossier de participation

Le dossier complet devra nous parvenir au plus tard le 21 février 2026.

Il pourra, au choix :

- être posté (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse indiquée :
« Médiathèque Jean Racine, Place Charles de Gaulle, 78460, Chevreuse »

- être déposé le 21 février au plus tard dans la boîte-aux-lettres de la médiathèque, située en extérieur ou confié à l'une des médiathécaires de Chevreuse.

Les envois en recommandé ou recommandé A/R ne seront pas acceptés.

5. Le texte ne sera pas restitué : prière de conserver l'original.

6. Les nouvelles dont les envois ne respecteront pas l'une des conditions ci-dessus indiquées ne seront pas présentées au jury.

7. Les textes devront être libres de droits pour publication.

8. Le jury, souverain, est composé de 5 membres de l'association LIRENVAL. Les membres du jury ne sont pas admis à concourir. L'association se réserve toutefois la possibilité de publier leurs textes éventuels à titre honorifique.

9. Les prix

Les lauréats « Petites Plumes, « Jeunes plumes » et « Grandes Plumes » recevront lors de la cérémonie de clôture du Salon du Livre de la Haute vallée de Chevreuse les prix suivants :

Prix « Petite Plume »

Prix « Jeune Plume »

Prix « Grande Plume »

Les œuvres primées seront publiées sur le site <https://www.Lirenval.org>.

Le jury se réserve le droit :

- De ne pas attribuer tous les prix, en fonction du nombre et de la qualité des textes présentés,

- D'effectuer la correction orthographique des textes, si nécessaire, avant la publication.

Les organisateurs du concours se réservent tout droit pour diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an. Les gagnants autorisent gracieusement la citation de leur nom ainsi que la publication de leur texte à des fins de promotion ou d'information liées au présent concours.

10. Remise des prix

Le palmarès sera annoncé lors du salon LIRENVAL le samedi 28 mars 2026, à l'espace Fernand Léger, en présence des membres du jury et des participants.

Aucune communication concernant le palmarès n'aura lieu avant cette date.

Les lauréats recevront leurs prix, personnellement et en mains propres, lors de cette soirée. Il sera demandé aux lauréats une version informatique de leur texte, à remettre dans la semaine suivant l'annonce des lauréats.

En cas d'absence à cette remise des prix, les lauréats, prévenus par téléphone, devront s'organiser avec l'association LIRENVAL pour recevoir leur prix.

11. La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Fait à :

Le :

Signature du participant, accompagnée de la mention « Bon pour accord » :

Signature du responsable légal (pour les participants mineurs), accompagnée de la mention « Bon pour accord » :



Concours de nouvelles. Edition 2026.

ANNEXE 1

Feuille à agraffer en première page de la nouvelle.

1-PSEUDO :

2-CATEGORIE. (Rayer les mentions inutiles)

PETITE PLUME. JEUNE PLUME. GRANDE PLUME

3-Titre de la nouvelle :

Les auteur(e)s remettront des textes respectant la charte de la laïcité de l'Île de France.



Concours de nouvelles. Edition 2026.

ANNEXE 2.

Feuille à glisser dans l'enveloppe B.

Pseudo :

Titre de la nouvelle

Coordonnées du participant	
Nom	
Prénom	
Mail	
Téléphone	
Adresse postale	

Agrafer ou coller ci-dessous la photocopie de la carte d'identité.